

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°218
15 octobre 2013

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Application de la contre-réforme dite des « rythmes scolaires », remise en cause du droit aux études supérieures pour la jeunesse, liquidation des statuts enseignants :

Le gouvernement PS-Verts-Radicaux a engagé la destruction de l'enseignement public

*À Aubervilliers, Montpellier... enseignants, personnels et étudiants cherchent à résister :
Où est l'obstacle ?*

Intervention du représentant du courant Front Unique au BDFN de la FSU du 14/10/2013

Pour l'arrêt immédiat de la contre-réforme dite des « rythmes scolaires »

Le 3 octobre dernier, à Aubervilliers, 95% des professeurs des écoles ont fait grève à l'appel d'un front uni de leurs syndicats contre la mise en œuvre de la « réforme » dite des « rythmes scolaires ». Depuis, la mobilisation se poursuit : elle reflète l'adhésion de toute la profession à cette exigence.

Après Paris au début de l'année, c'est au tour des enseignants de l'une des villes les plus pauvres et les plus endettées de France de se mobiliser à un niveau historique contre cette contre-réforme. Ils en mesurent pratiquement les ravages : des enfants épuisés, certains retrouvés dans la rue alors qu'ils auraient dû être placés sous la garde d'adultes débordés ; un « temps péri-scolaire » sans encadrement ni activités réelles ; des enseignants surchargés dont les statuts, et notamment le temps de travail, sont battus en brèche par la tutelle du maire...

Il n'est pas question de prétendre que cela découlerait d'une « mauvaise » application de la contre-réforme : ce contre quoi se battent les enseignants d'Aubervilliers, avec les familles et les personnels, on le constate aussi à Roubaix ou à Toulouse. Avec la municipalisation qui est au cœur de cette contre-réforme, c'est une école à deux vitesses qui se met en place : une, de moins en moins gratuite, pour les villes bourgeoises ; une autre, au rabais, pour les enfants des villes et des quartiers ouvriers.

Pour tous les enseignants et personnels, c'est une école de l'exploitation et de la précarité ; pour les enfants, c'est une école de la misère et de l'iniquité. Mais pour le gouvernement, c'est une école moins chère et plus malléable : et c'est exactement le but recherché par cette contre-réforme. C'est aussi ce que les organisations syndicales enseignantes ont à charge de combattre. Avec la mise en œuvre de la contre-réforme des « rythmes scolaires », c'est tout simplement la destruction du cadre national de l'enseignement public qui a commencé.

Pourtant, à Aubervilliers comme ailleurs, les dirigeants du SNUipp mènent aujourd'hui une bataille acharnée pour interdire que la contre-réforme soit remise en cause. Au niveau national, la direction du SNUipp lance une pétition pour demander que la contre-réforme soit « réécrite » : comme si le « dialogue social » et la « concertation »-bidon n'avaient pas déjà donné leurs fruits pourris, comme si une nouvelle tournée de « dialogue social » pouvait aboutir à autre chose ! Il faut le dire, c'est une position de soutien à la contre-réforme, à contrario de ce que veulent les enseignants.

La responsabilité des dirigeants de la FSU, de ceux du SNUipp, c'est au contraire de lancer un signal d'alarme : c'est d'exiger, sans attendre, **l'arrêt immédiat de la contre-réforme dite des « rythmes scolaires »** et d'appeler à l'unité sur ce mot d'ordre. C'est aussi de se prononcer pour l'abrogation pure et simple du décret d'application de cette contre-réforme.

Pour la défense inconditionnelle de l'enseignement supérieur public et du droit aux études

Mais la destruction de l'enseignement public est aussi à l'œuvre à l'autre extrémité du système d'enseignement public : dans les universités, d'ores et déjà, le droit aux études supérieures n'est plus garanti aux bacheliers.

À Montpellier III, à l'initiative de la présidente d'université, avec le soutien des élus du SNESup, le conseil d'administration a voté un plan de coupes budgétaires drastiques incluant pour 2014 la fermeture du site de Béziers, qui regroupe 700 étudiants, et la sélection des étudiants par tirage au sort. La main sur le cœur, la même présidente Fraisse jure aujourd'hui qu'elle a pris ces décisions contrainte et forcée, réclame des fonds de l'Etat pour appliquer les contre-

réformes... et la direction du SNESup lui emboîte le pas en fanfare ! Il faut le dire : il s'agit là d'une véritable opération d'enfumage des étudiants qui doit être dénoncée.

Certes : le contexte général, c'est celui de la LRU de 2007, aggravée par la loi Fioraso : depuis 2008, des milliers de postes ont été gelés ou supprimés, des cours, des filières entières ont été liquidés. L'explosion des frais d'inscription est en cours. Dans le contexte de ces contre-réformes, ce qui a été voté à Montpellier a vocation à se généraliser. Mais précisément !

La responsabilité fondamentale des dirigeants FSU, dans un tel contexte, c'est de se prononcer pour la **défense inconditionnelle du droit des bacheliers aux études supérieures dans la filière de leur choix. Des profs, des locaux, des moyens pour étudier et enseigner !** C'est de réaliser l'unité avec les dirigeants de l'UNEF pour organiser le combat sur cette base.

Ce n'est pas de placer ce débat sur le terrain de la gestion locale, de calculer le montant des rallonges budgétaires nécessaires à chaque université, ou de réclamer des moyens pour appliquer les contre-réformes. C'est encore moins de faire bloc derrière tel ou tel président d'université, ou de voter avec eux des mesures défavorables aux étudiants !

Les dirigeants syndicaux n'ont rien à faire dans les conseils chargés d'appliquer les budgets de misère et les contre-réformes : ils doivent les quitter en bloc, impulser et organiser leur boycott. Voilà la question qui est posée aujourd'hui fondamentalement à l'université.

Pour la défense inconditionnelle des statuts nationaux

Aujourd'hui, fort des victoires remportées sans coup férir à tous les niveaux de l'enseignement public, grâce à la collaboration des dirigeants syndicaux, le gouvernement engage la dernière étape de son offensive contre l'enseignement public : la liquidation des statuts nationaux des enseignants des premier et second degré, définis par les décrets de 1950. Peillon n'attend pas pour cela les conclusions de la « concertation » annoncée sur le sujet : dès maintenant, il engage la liquidation des statuts nationaux par tous les bouts.

Contre-réforme des « rythmes scolaires » et tutelle des mairies sur le temps de travail ; nouveaux programmes dont l'architecture annoncée prépare la liquidation des écoles maternelles et la dislocation du second degré ; nouveaux concours (avec par exemple la suppression du CAPES de Lettres Classiques) : tous les biais sont bons pour liquider les garanties attachées aux statuts.

C'est le cas également des « Assises de l'éducation prioritaire », où la poussière de moyens accordées aux établissements concernés – 1,56% du Budget, 8 fois moins que ce qui est accordé à l'enseignement privé chaque année ! - sert de prétexte à des discussions sur de nouvelles dérogations aux règles statutaires.

Dans le réseau Gabriel Péri d'Aubervilliers, à une très large majorité (80 sur 120), les enseignants et personnels ont décidé de boycotter une « consultation » qui s'apparentait à une véritable réquisition des enseignants sur leur temps de travail, pour répondre à des « questions » écrites d'avance par le Ministère. Dans de nombreux autres établissements, les collègues ont cherché à résister. Mais ils se sont heurtés à un obstacle de taille : la position défendue par les dirigeants nationaux du SNES et de la FSU, invitant les collègues à « investir le débat » - comme si dans le cadre posé par le gouvernement, l'affirmation des revendications réelles des collègues était possible !

Il faut le dire : dans l'affaire, les dirigeants du SNES et de la FSU ont rendu un fier service à Peillon. Au contraire de cela, dès maintenant, la direction de la FSU doit prendre position avec la plus grande clarté **contre toute remise en cause des statuts par le gouvernement, contre toute discussion ou « concertation » sur le sujet.**

Eléments de « réponse » apportés par les dirigeants syndicaux

Daniel Robin (SNES) : « Appeler les collègues à s'exprimer lors des Assises de l'éducation prioritaire, c'est bien plus offensif que de boycotter, ce qui se limiterait à une posture défensive (...) Il faut une relance de l'éducation prioritaire, il faudra obtenir des décrets (...) Et pour cela, il faudra modifier les décrets de 50 pour prendre en compte les difficultés croissantes en éducation prioritaire. »

Une représentante de la direction nationale du SNUipp : « Concernant la réforme des rythmes, il y a un effet de loupe grossissant sur certaines zones – Paris, la banlieue parisienne – au détriment de certaines autres (...) Pour le SNUipp, il n'est pas question d'abroger car cela équivaudrait à revenir à la situation antérieure. Il faut une réécriture du décret pour une organisation plus souple (...) Les inégalités territoriales ne datent pas d'hier. »

Bernadette Groison (secrétaire générale de la FSU) : « Il faut appeler les collègues à investir les Assises, y mettre tous les moyens (...) Quand Daniel soulève la question des décrets de 50, on voit qu'il y a des débats à soulever : si on peut les modifier pour obtenir une amélioration, on le fera »